

**CONSEIL MUNICIPAL DE FLEURVILLE**  
**Séance du 09 Décembre 2014 à 18 heures 30**

Président : Mme Patricia CLÉMEN<sup>2</sup>T

Présents : Mmes CHABRIDON, COULON, SIGNORET, Mrs PRUDENT, PANNETIER et REVILLON

Excusés : Mrs GUILLEMIN, LAMY-PERRET, Mmes PARENT et BILLOUD

Mme SIGNORET est désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du 25 Novembre 2014 est approuvé à l'unanimité en apportant la correction suivante : le nombre de repas par jour servi à la cantine de Viré est de 90 et non 30.

**Compétence SDIS**

Suite à la décision du Conseil d'Etat Monsieur le Préfet a demandé aux Communautés de Communes de retirer de leurs statuts la compétence SDIS (Incendie). Cette compétence devra être reprise par chaque commune du territoire. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte que la Communauté de Communes du Mâconnais retire de ses statuts la Compétence « Service Départemental d'Incendie et de Secours » et accepte que ladite compétence soit reprise par la Commune de Fleurville.

**Attribution du logement type T3**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, accepte de louer l'appartement de type T3, en face de l'agence postale, à M PEPE et Mlle SANI à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015.

**Décision modificative du budget 2014**

La Commune a dû engager des frais de scolarité à l'école de Senozan pour deux enfants. Or la dépense pour un seul enfant a été prévue au budget. Il est donc nécessaire de provisionner le compte 6658 (dépenses obligatoires) d'un montant de 900 euros et débiter le compte 022 (dépenses imprévues) du même montant. Le Conseil Municipal, après délibération, accepte cette décision modificative du budget.

**Questions diverses**

\*Une demande a été faite au STA de Cluny afin de demander la matérialisation d'un passage piéton sur la RD 315 pour permettre aux enfants de traverser pour se rendre à l'arrêt de bus situé vers le local des pompiers.

Il a été également demandé de rematérialiser celui situé vers le quartier des Tessonnières.

\*Un courrier sera envoyé à l'association Adesport pour communiquer la liste des sportifs de la commune.

\*Le devis de 1074.58 euros TTC pour 4 vestes de feu pour les pompiers est accepté.

\*Le Tribunal administratif a mis en délibéré l'affaire entre les consorts Bohelay et la Commune.

\* M Frédéric MARGUIN, propriétaire d'une maison rue du Glamont, après plainte auprès de son assureur, demande à ce que la commune envoie également son expert d'assurance, suite aux dégâts occasionnés par les fortes pluies dans la nuit du 14 au 15 Novembre 2014. L'expertise aura lieu le 30 Décembre prochain.

\*Mme Chabridon a assisté à une réunion de l'association qui défend le TER en mâconnais. Son objectif est de tenter de maintenir l'ouverture des gares de Tournus et Fleurville. Des tracts seront à cet effet distribués. Les membres de cette association demandent le soutien des communes concernées et des usagers.

\*Le bulletin municipal sera distribué d'ici la fin de l'année.

Le Maire  
P CLÉMENT